



n°177 - 2025

Analyses et synthèses

## La situation des assureurs en France au premier semestre 2025



## SYNTHÈSE GÉNÉRALE<sup>1</sup>

**Les flux en assurance-vie atteignent un niveau exceptionnel au premier semestre 2025. La collecte nette des supports rachetables dépasse ainsi le montant collecté pour l'ensemble de l'année 2024 grâce à des flux d'épargne financière des ménages élevés et à des taux de revalorisation des supports euros et des unités de compte attractifs.**

Sur l'ensemble des branches vie (y compris assurance-décès, épargne retraite, santé assimilée à la vie), les assureurs enregistrent une progression des primes acquises (+6,6 %) et un recul des prestations (rachats et sinistres, -7,3 %) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de 2024<sup>2</sup> (cf. Tableau 1).

La collecte brute des contrats rachetables en assurance-vie (hors assurance-décès et retraite<sup>3</sup>) tous supports atteint un niveau record au premier semestre 2025 (sur la série semestrielle collectée depuis 2011), s'établissant à 84,7 milliards d'euros (+5,6 Mds € /+7 % par rapport au premier semestre 2024) (cf. Graphique 1). La progression de la collecte brute est aussi bien due à celle des supports en euros dont la collecte s'élève à 52,3 milliards d'euros (+3,5 Mds € /+7 %) que celle des supports en unités de compte qui est également en hausse et atteint 32,4 milliards d'euros (+2 Mds € /+7 %). La part de celle-ci dans la collecte brute tous supports est stable au premier semestre 2025 et s'élève à 38,2 %.

Parallèlement, les rachats ont décrue au premier semestre 2025 à 36,6 milliards d'euros tous supports confondus (cf. Graphique 2), soit 11,2 % de moins qu'au premier semestre 2024. Les rachats sur les supports en euros diminuent nettement (-3,1 Mds € /-11 %), ainsi que sur les supports en unité de compte (-1,5 Mds € /-13 %). Le ratio rachats sur primes tous supports confondus s'élève à 43,9 % au premier semestre 2025, en baisse par rapport à la même période en 2024 et se situe parmi les niveaux historiques les plus faibles (moyenne de long terme de la série (2011- 2024) de 60 %). Le montant des sinistres du premier semestre 2025 diminue très légèrement et s'établit à 22,8 milliards d'euros (-0,3 Md € /-1 % relativement au premier semestre 2024, cf. Graphique 3).

La collecte nette sur les supports rachetables en assurance-vie s'établit à 25,2 milliards d'euros au premier semestre 2025, soit 10,5 milliards d'euros de plus qu'au premier semestre 2024 (cf. Graphique 5), et dépasse ainsi le montant global annuel collecté l'an passé (22,8 Mds €). La collecte nette des supports en euros est en forte progression au premier semestre 2025 et atteint 3,2 milliards d'euros. La collecte nette sur les supports en unités de compte, en légère hausse, reste soutenue à 22,0 milliards d'euros sur la période. Les arbitrages sont en faveur des supports en unités de compte (2,5 milliards d'euros), contrairement au premier semestre 2024 (1,6 milliards d'euros en faveur des supports en euros) (cf. Graphique 4).

Sur la période de juillet et août 2025, la collecte nette en assurance-vie tous supports poursuit sa dynamique, s'établissant à 8,2 milliards d'euros, en forte progression par rapport à la même période en 2024 (2,5 Mds €). Cette progression est due, tout comme pour le premier semestre 2025, à l'effet

---

<sup>1</sup> Cette étude porte sur les assureurs soumis à Solvabilité II, qui représentaient 99,9 % des primes perçues par le secteur de l'assurance en 2024.

<sup>2</sup> Les flux d'assurance vie (primes, rachats et sinistres) ont une saisonnalité marquée, avec en général des flux plus élevés au 1<sup>er</sup> semestre qu'au 2<sup>ème</sup>, et les variations dans cette étude sont donc calculées entre le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour neutraliser les effets de cette saisonnalité.

<sup>3</sup> Les données relatives aux flux en assurance-vie proviennent de la collecte prudentielle sur les flux en assurance-vie et épargne retraite (contrats d'assurance-vie hors assurance-décès, y compris épargne retraite - et organismes soumis à la fois à Solvabilité II et à cette collecte), contrairement aux données du tableau 1 (voir note de périmètre sous le tableau).

combiné d'une hausse de la collecte brute et d'un recul des rachats mais aussi des sinistres, qui restent à un niveau bas sur cette période de l'année en raison d'un effet de saisonnalité.

Au premier semestre 2025, les organismes d'assurance soumis à Solvabilité II (donc hors ORPS) réalisent un peu plus de la moitié (55 %) de la collecte nette des contrats non rachetables (composés essentiellement de produits d'assurance retraite) (cf. Graphique 6). Celle-ci s'élève à 560 millions d'euros, en hausse de 59 millions d'euros (+12 %) par rapport à la même période en 2024<sup>4</sup>. En comparaison, la collecte nette des ORPS s'établit à 467 millions d'euros. La collecte nette sur les contrats PER des organismes d'assurance soumis à Solvabilité II atteint 1,9 milliards d'euros au premier semestre 2025 (stable par rapport à la même période en 2024) et compense largement la décollecte nette des autres contrats non rachetables (incluant les anciens produits qui ne sont plus commercialisés) qui atteint 1,4 milliards d'euros (et qui s'est atténuée de 6 % par rapport à la même période en 2024). Sur l'ensemble des contrats non rachetables, la collecte brute des organismes soumis à Solvabilité II de 4,7 milliards d'euros repose principalement sur celle des contrats PER (75 % de la collecte brute), tandis que les prestations (rentes, sinistres et capitaux payés, rachats incluant les transferts externes) de 4,1 milliards d'euros résultent en grande partie des autres contrats (62 % des prestations).

### **En assurance non-vie, une croissance des primes toujours forte et supérieure à celle des sinistres, permettant un redressement de la rentabilité technique.**

Entre les premiers semestres 2024 et 2025, les primes acquises d'assurance non-vie en affaires directes ont progressé de 5,4 %, tandis que les sinistres ont enregistré une hausse plus modérée de 2,3 % sur la même période (cf. Tableau 2). Pour les particuliers, la hausse des primes peut s'expliquer principalement par la hausse des tarifs, comme en témoigne l'indice des prix des services d'assurance de l'INSEE qui augmente de 9,8 % sur un an au 1<sup>er</sup> semestre. Cette croissance des primes est particulièrement marquée pour les trois principales lignes d'activité de l'assurance non-vie : les frais médicaux (+4,3 %), l'assurance automobile (+7,5 %) et l'assurance incendie et dommages aux biens (+7,7 %) (cf. Tableau 3). L'évolution des sinistres a été contrastée : diminution forte pour l'assurance incendie et dommages aux biens (-5,6 % entre 2024 et 2025), hausse modeste pour les frais médicaux (+1,9 %) et hausse marquée en assurance automobile (+11,3 %), principalement en raison des effets persistants de la période inflationniste entre 2022 et 2024. Celle-ci s'est en effet traduite par une flambée des coûts des pièces détachées et une revalorisation de la main-d'œuvre dans le secteur de la réparation. Selon un rapport<sup>5</sup> de l'association SRA (Sécurité et Réparation Automobile), la hausse du coût moyen des réparations s'est élevée à 6,2 % en 2024 et à 25,7 % sur quatre ans et pour les pièces de rechange à 7,3 % en 2024 et 29 % sur quatre ans. Cela a contribué à alourdir significativement le montant des sinistres constatés (cf. Tableau 4).

Avec une hausse des sinistres inférieure à celle des primes, le ratio combiné de l'ensemble des lignes d'activité non-vie s'est amélioré depuis 2024, atteignant 95,9 % à la fin juin 2025 (cf. Graphique 8).

### **L'allocation de l'actif des assureurs a peu évolué au 1<sup>er</sup> semestre 2025.**

Les placements des organismes d'assurance français (y compris supports en unités de compte) s'élèvent à 2 738 milliards d'euros en valeur de marché fin juin 2025, en hausse de 2,5 % par rapport au semestre précédent (2 672 milliards d'euros) et de 4,3 % par rapport à fin juin 2024 (2 626 milliards d'euros).

L'allocation observée sur les actifs des assureurs à fin juin 2025 diffère peu de celle de fin décembre 2024 (cf. Graphique 11). Les obligations souveraines représentent 20 % des placements après mise en

<sup>4</sup> L'essentiel de la collecte nette des contrats non rachetables est enregistré au dernier trimestre de l'année.

<sup>5</sup> [Observatoire des sinistres de collision auto 2024 - SRA](#).

transparence, les obligations du secteur financier 28 % et les obligations des sociétés non financières 11 % (contre respectivement 19 %, 27 % et 10 % fin décembre 2024). Les actions et participations représentent 22 % des placements. À noter que pour 15 % des placements (notamment OPC dont la composition détaillée n'est pas disponible), il n'est pas possible d'opérer de répartition selon ces catégories par transparence (actions / obligations / etc.) ; les chiffres indiqués ci-dessus constituent donc un minorant de leur poids final dans les placements des assureurs. Les émetteurs sont principalement domiciliés en France et au sein de l'Union Européenne pour respectivement 49 % et 84 % (cf. Graphique 14). Cette stratégie d'allocation d'actifs leur permet de disposer d'une part très importante d'actifs liquides et de bonne qualité (50 %), pour faire face à de potentiels besoins accrus et soudains de liquidité (cf. Graphique 12). Elle permet notamment de limiter l'exposition aux risques de change et aux risques géopolitiques.

Au-delà de l'actif, la réassurance de certaines activités peut avoir une dimension internationale. Toutefois, les assureurs français sont peu dépendants des réassureurs établis hors de la zone euro : hors réassurance intragroupe, les primes cédées à ces derniers représentent environ 14 % des cessions<sup>6</sup>. Cette part atteint cependant 30 % pour la réassurance non proportionnelle des activités non-vie (principalement RC générale et dommages aux biens), notamment en Suisse, au Royaume-Uni, aux Bermudes et aux États-Unis. Les assureurs vie et mixte sont concernés à hauteur de seulement 13 % (quasi-exclusivement en assurance proportionnelle), essentiellement sur leurs activités santé et prévoyance et de manière marginale sur l'assurance vie en euros (cf. Graphique 13).

Les moins-values latentes obligataires représentent l'équivalent de -2 % du total des placements à fin juin 2025 contre -3 % fin décembre 2024 (cf. Graphique 15). Les moins-values latentes sur les actifs obligataires souverains à fin juin 2025 baissent par rapport à fin décembre 2024 (cf. Graphique 16). Le portefeuille de placements dans son ensemble (obligations, actions hors participations, immobilier, OPC) reste en plus-values latentes à hauteur de 2 % du total des placements.

### **Le taux de couverture du capital de solvabilité requis (CSR) s'améliore au premier semestre 2025.**

Le ratio de solvabilité de l'ensemble des organismes d'assurance s'établit à 241 % fin juin 2025, contre 238 % fin 2024 (cf. Graphique 17). Cette amélioration concerne tous les types d'organismes ; les bancassureurs voient leur ratio augmenter de 3 points de pourcentage au premier semestre 2025, pour s'établir à 227 % fin juin 2025. Le ratio de solvabilité des autres organismes vie et mixtes progresse de 223 % fin 2024 à 231 % fin juin 2025 (cf. Graphique 18), et celui des organismes non-vie augmente de 278 % fin 2024 à 285 % fin juin 2025 (cf. Graphique 19).

### **Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR<sup>7</sup>.**

---

<sup>6</sup> Statistiques établies sur un échantillon représentant 71 % des primes émises et 88 % des primes cédées.

<sup>7</sup> Ont contribué à cette étude : Frédéric AHADO, Laure CHANTRELLE, David LY, Céline YANG et Thao VU.

## SOMMAIRE

Chiffres clés .....	6
1. Activité vie.....	7
2. Flux nets en assurance-vie et épargne retraite .....	8
3. Activité non-vie .....	11
<b>Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France.....</b>	<b>14</b>
1. Structure du bilan.....	14
1.1 Composition de l'actif .....	14
1.2 Composition du passif.....	15
2. Provisions techniques.....	15
3. Placements .....	16
4. Focus : Répartition de la réassurance et des placements par zones géographiques .....	17
5. Focus : Des moins-values latentes sur les obligations compensées par des plus-values sur les autres actifs .....	18
<b>Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France .....</b>	<b>19</b>
1. Capital de solvabilité requis (CSR).....	19
2. Évolution des fonds propres et du capital de solvabilité requis selon le type d'organisme.....	21
<b>Glossaire.....</b>	<b>22</b>
<b>Périmètre de l'étude .....</b>	<b>23</b>

# Chiffres clés



Taux de couverture moyen du CSR :

**241 %** fin juin 2025 après **238 %** fin 2024

 Organismes vie et mixtes :

 **231 %** fin juin 2025 après **223 %** fin 2024

 Bancassureurs :

 **227 %** fin juin 2025 après **224 %** fin 2024



**2 738 milliards €**

de placements au 30/06/2025



**20 %** en obligations souveraines

Après mise en transparence des OPC



**28 %** en obligations du secteur financier

Après mise en transparence des OPC



**11 %** en obligations de sociétés non financières

Après mise en transparence des OPC



ACTIVITE VIE



**+6,6 %** de primes en affaires directes



**+3,2 milliards** de collecte nette sur les supports en euros fin juin 2025

1<sup>er</sup> semestre

2024



1<sup>er</sup> semestre

2025



**+22 milliards €** de collecte nette sur les supports en unités de compte fin juin 2025

ACTIVITE  
NON VIE



**+5,4 %** de primes en affaires directes



**95,9 %** : Ratio combiné net non vie

# Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Activité vie

Tableau 1 Primes acquises et sinistres en assurance-vie, en milliards d'euros

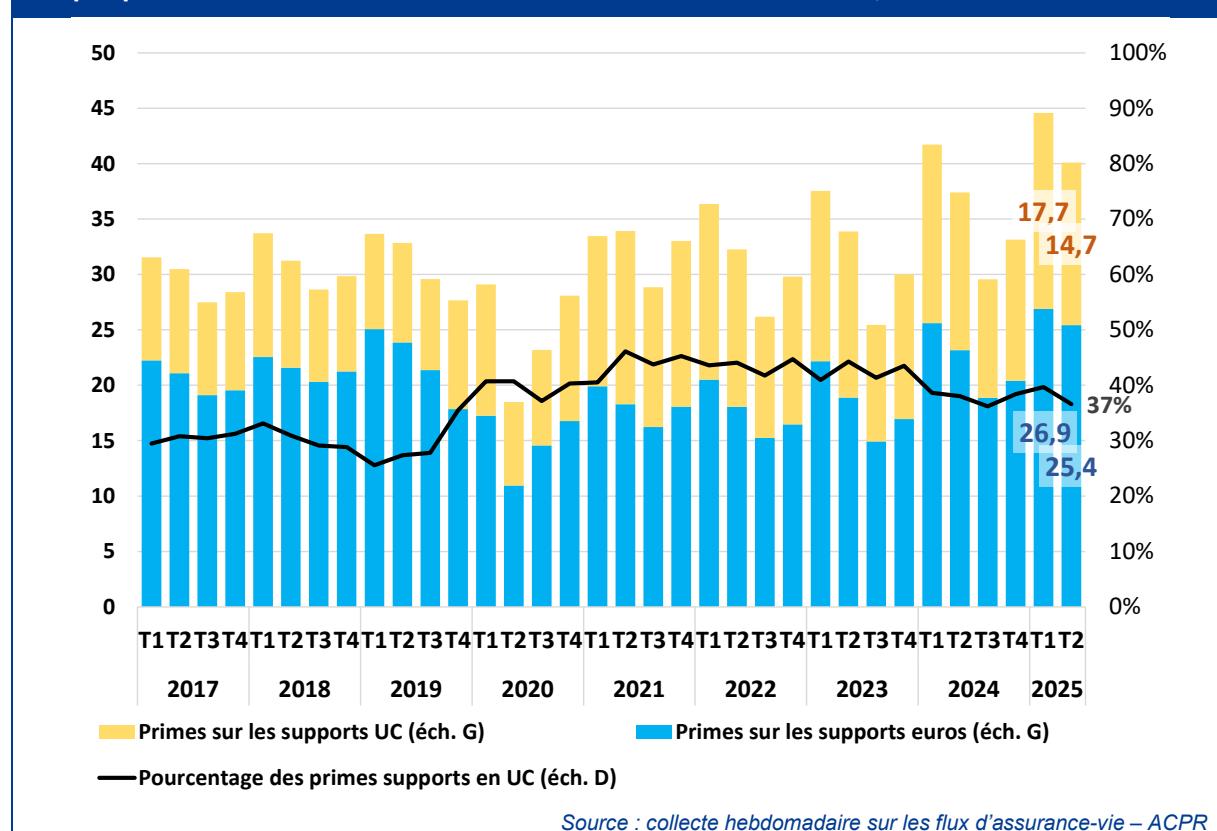
	S1 2024	S1 2025	Taux de croissance S1 2025 / S1 2024
<b>Primes vie</b>			
Affaires directes	93,3	99,5	+6,6%
Brutes	119	110	-7,7%
<b>Sinistres vie</b>			
Affaires directes	78,5	72,8	-7,3%
Bruts	93,1	84,5	-9,2%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2. Activité globale d'assurance-vie y compris assurance-décès et épargne retraite, contrairement aux graphiques suivants (contrats d'assurance-vie rachetables hors assurance-décès, épargne retraite et organismes soumis à la collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie).

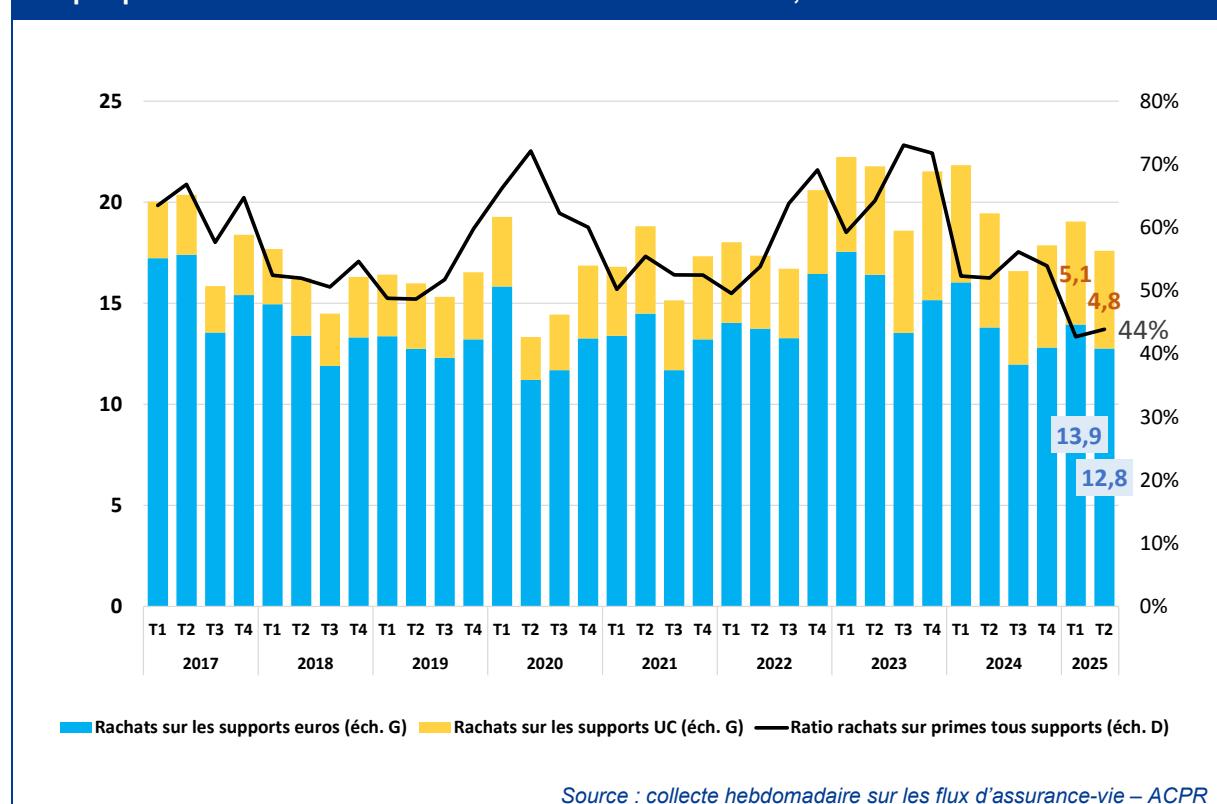
Source : ACPR

## 2. Flux nets en assurance-vie et épargne retraite

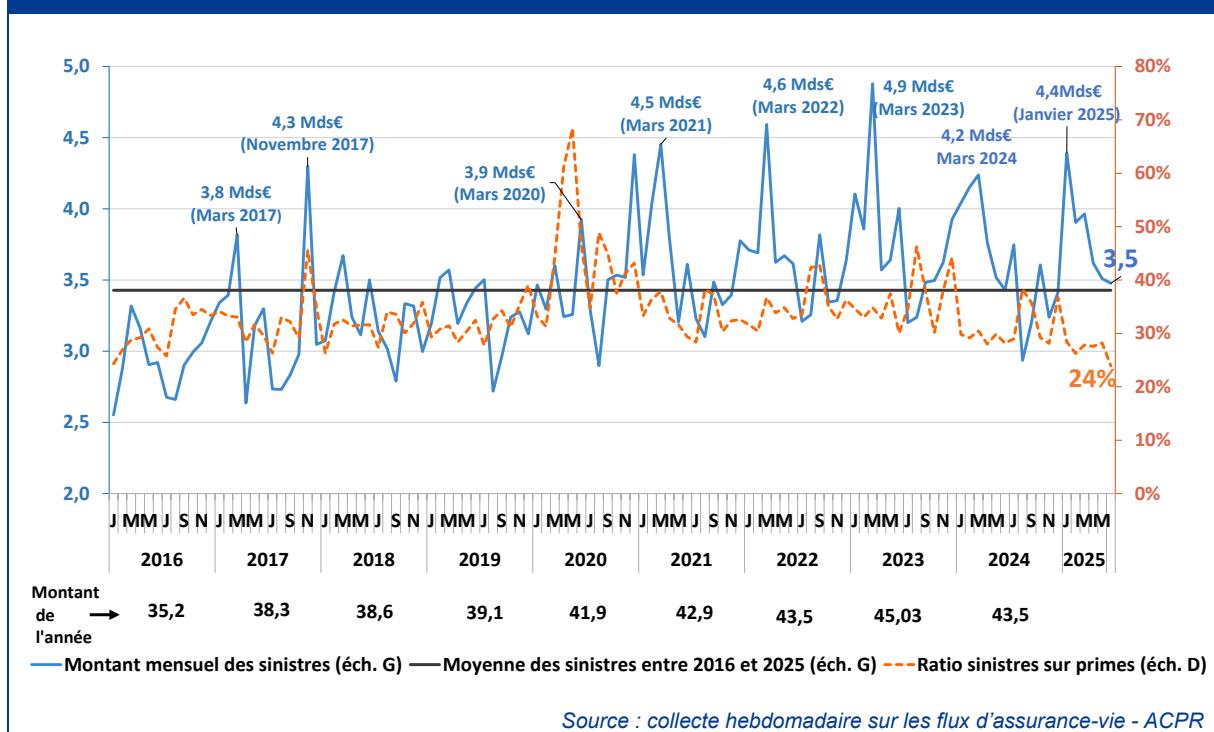
Graphique 1 Collecte brute trimestrielle des contrats rachetables, en milliards d'euros



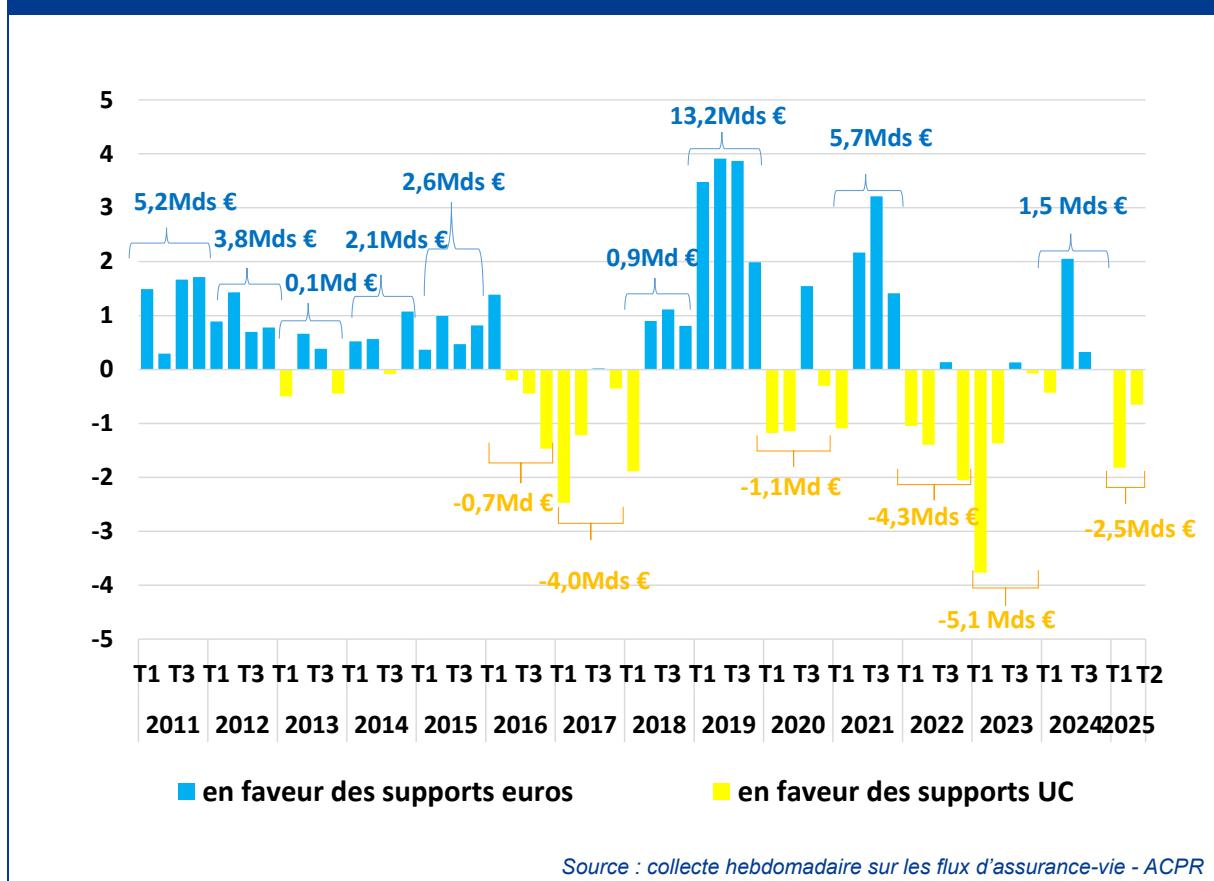
Graphique 2 Rachats trimestriels des contrats rachetables, en milliards d'euros



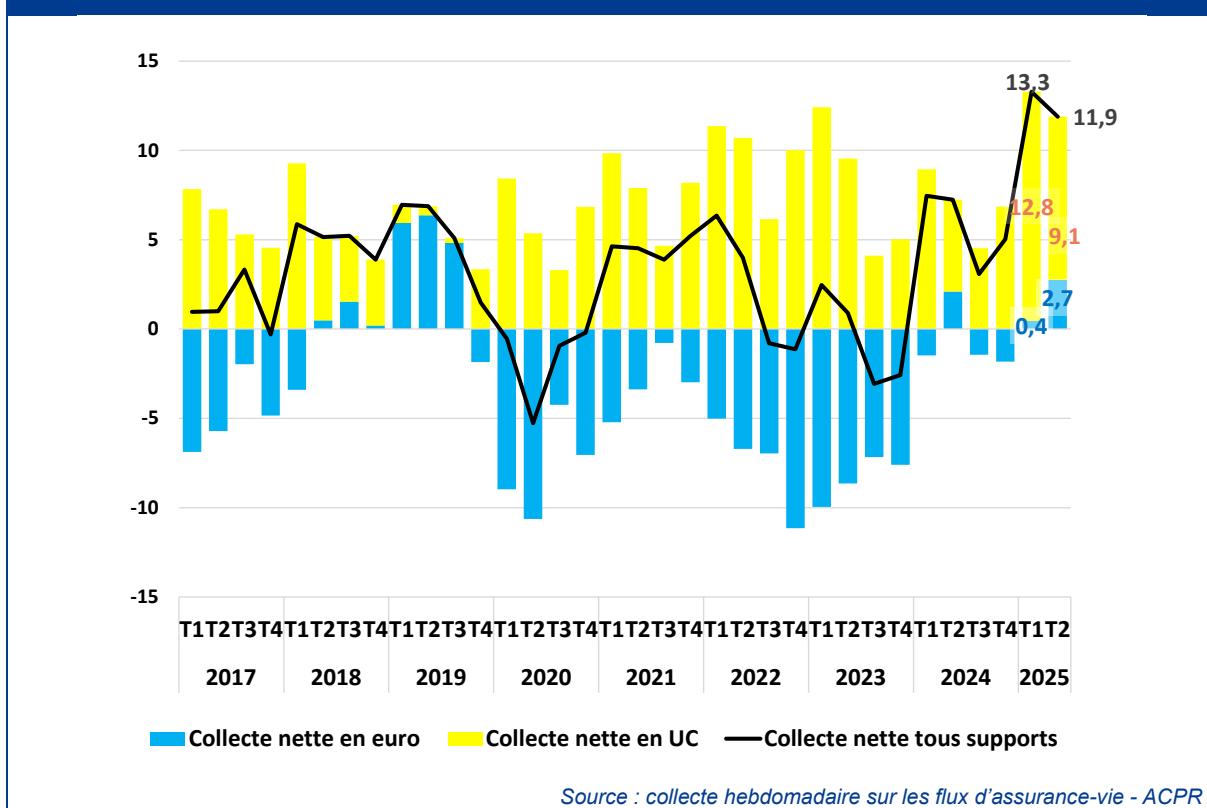
Graphique 3 Montant mensuel des sinistres des contrats rachetables, en milliards d'euros



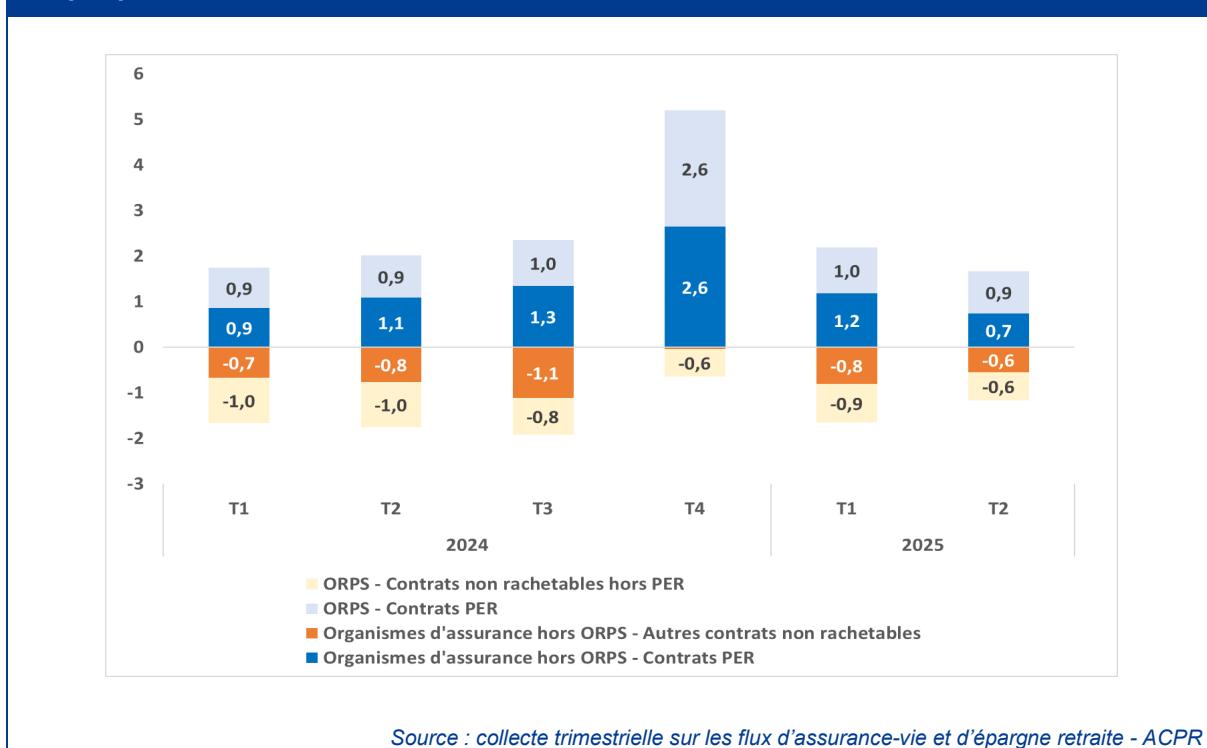
Graphique 4 Arbitrages nets trimestriels, en milliards d'euros



**Graphique 5 Collecte nette trimestrielle des contrats rachetables, en milliards d'euros**



**Graphique 6 Collecte nette trimestrielle des contrats non rachetables, en milliards d'euros**



### 3. Activité non-vie

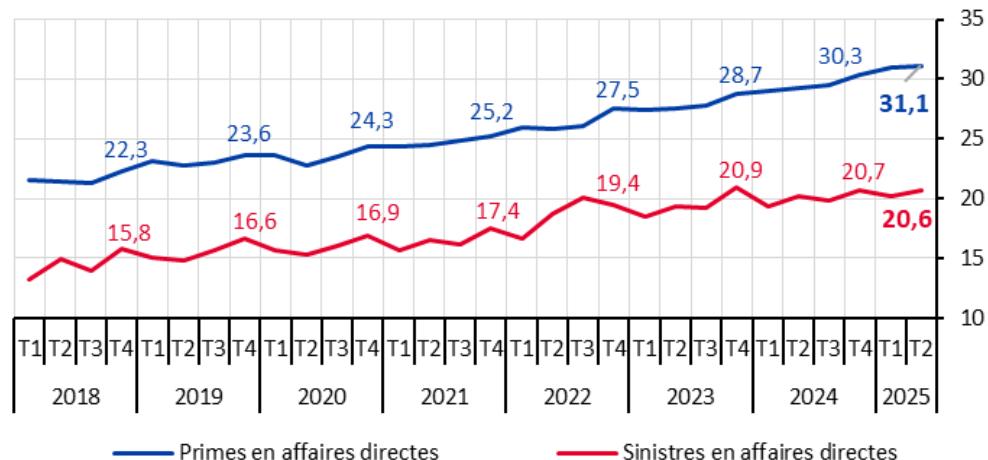
Tableau 2 Primes acquises et sinistres en assurance non-vie, en milliards d'euros

	S1 2024	S1 2025	Taux de croissance S1 2025 / S1 2024
<b>Primes non-vie</b>			
Affaires directes	58,4	61,5	+5,4%
Brutes	77,4	82,3	+6,3%
<b>Sinistres non-vie</b>			
Affaires directes	39,5	40,4	+2,3%
Bruts	52,3	52,9	+1,2%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

Graphique 7 Évolution des primes acquises et des sinistres en affaires directes, en milliards d'euros



Source : ACPR

Tableau 3 Primes acquises en affaires directes, par lignes d'activité de l'assurance non-vie, en millions d'euros

	Primes acquises en affaires directes			
	2024	S1 2024	S1 2025	Variations
Assurance maladie	8 626	4 553	4 429	-124 -3%
Rentes santé non-vie	685	157	335	+178 +114%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>9 311</b>	<b>4 710</b>	<b>4 765</b>	<b>+55 +1%</b>
Frais médicaux	34 133	17 230	17 976	+746 +4%
Protection du revenu	13 053	6 516	6 603	+87 +1%
Indemnisation des travailleurs	342	166	198	+32 +19%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non-vie</b>	<b>47 528</b>	<b>23 912</b>	<b>24 777</b>	<b>+865 +4%</b>
Assurance auto (RC + dommages)	25 593	12 521	13 456	+935 +7%
Incendie et dommages aux biens	23 940	11 714	12 611	+897 +8%
Responsabilité Civile (= RC) générale	9 879	5 056	5 186	+131 +3%
Pertes pécuniaires diverses	3 545	1 743	1 749	+5 +0%
Assistance	2 375	1 148	1 276	+129 +11%
Protection juridique	1 844	913	952	+40 +4%
Assurance-crédit et cautionnement	1 864	917	963	+46 +5%
Assurance marit., aér. et transport	958	427	520	+93 +22%
<b>Ensemble des lignes d'activité non-vie hors santé</b>	<b>69 998</b>	<b>34 438</b>	<b>36 714</b>	<b>+2 276 +7%</b>

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

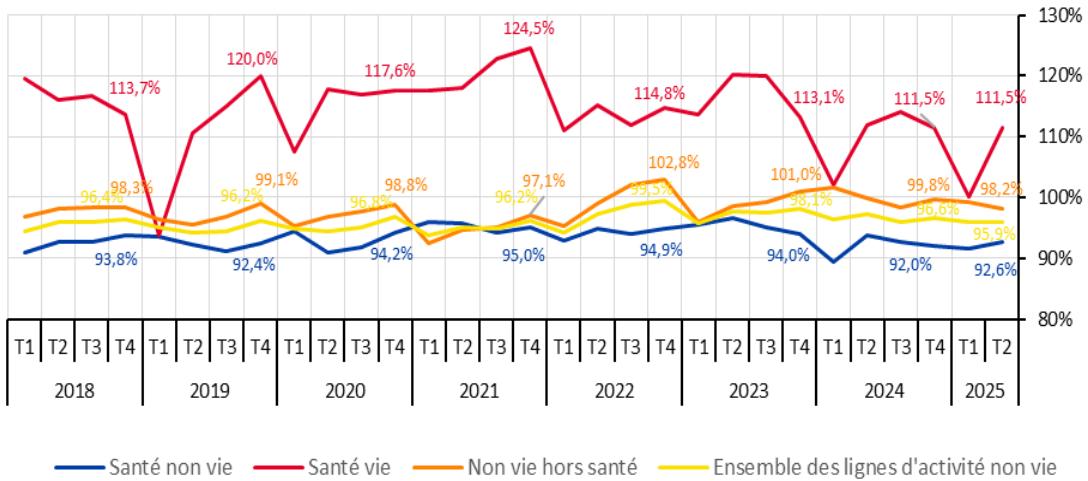
Tableau 4 Sinistres en affaires directes, par lignes d'activité de l'assurance non-vie, en millions d'euros

	Sinistres en affaires directes			
	2024	S1 2024	S1 2025	Variations
Assurance maladie	5 472	2 711	2 740	+29 +1%
Rentes santé non-vie	2 392	900	1 143	+242 +21%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>7 864</b>	<b>3 611</b>	<b>3 883</b>	<b>+272 +7%</b>
Frais médicaux	7 038	13 919	14 188	+270 +2%
Protection du revenu	240	3 646	3 723	+77 +2%
Indemnisation des travailleurs	11 299	118	114	-4 -3%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non-vie</b>	<b>18 578</b>	<b>17 682</b>	<b>18 025</b>	<b>+343 +2%</b>
Assurance auto (RC + dommages)	18 864	8 872	10 002	+1 131 +11%
Incendie et dommages aux biens	14 510	7 272	6 889	-383 -6%
Responsabilité Civile (= RC) générale	7 688	3 818	3 375	-443 -13%
Pertes pécuniaires diverses	1 114	536	601	+66 +11%
Assistance	1 360	643	696	+52 +8%
Protection juridique	538	255	249	-5 -2%
Assurance-crédit et cautionnement	595	274	291	+17 +6%
Assurance marit., aér. et transport	679	152	273	+121 +44%
<b>Ensemble des lignes d'activité non-vie hors santé</b>	<b>45 349</b>	<b>21 820</b>	<b>22 376</b>	<b>+556 +2%</b>

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

**Graphique 8 Ratios combinés**



Notes :

- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle
- Ratios nets de la réassurance.

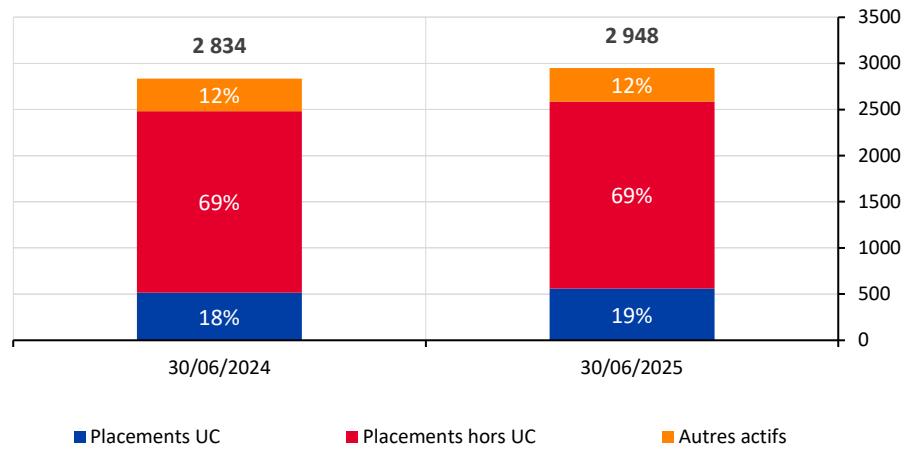
Source : ACPR

# Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Structure du bilan

### 1.1 Composition de l'actif

Graphique 9 Composition de l'actif (en milliards d'euros et en % de l'actif)



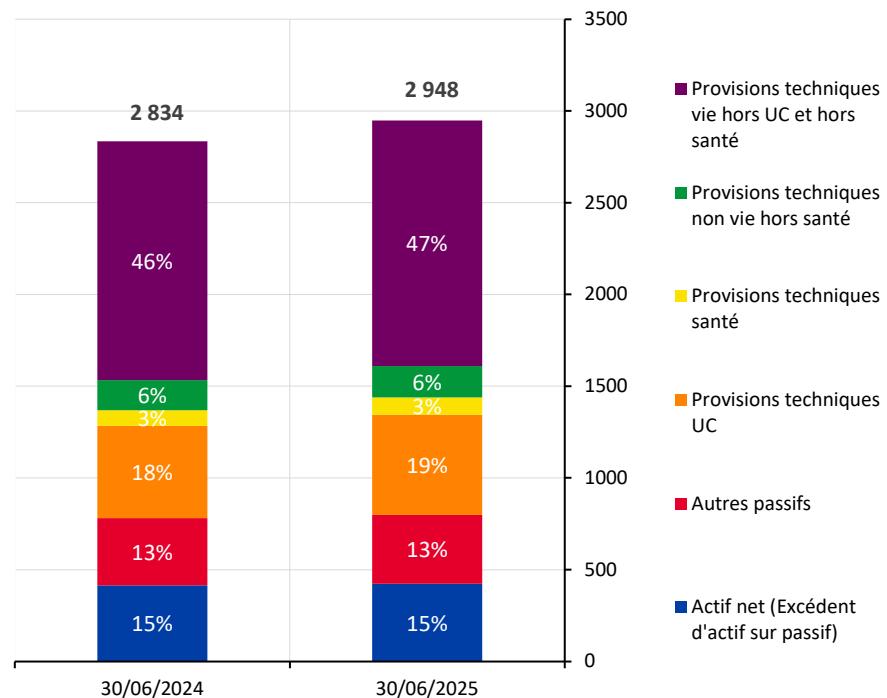
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Notes : La catégorie « Autres actifs » rassemble les actifs du bilan ne correspondant pas à des placements (immobilisations incorporelles, actifs d'impôts différés, immobilisations corporelles détenues pour usage propre, montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, etc.).

Source : ACPR

## 1.2 Composition du passif

Graphique 10 Composition du passif (en milliards d'euros et en % du passif)



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

## 2. Provisions techniques

Tableau 5 Provisions techniques (PT) par type d'activité (en milliards d'euros et en % du total de bilan)

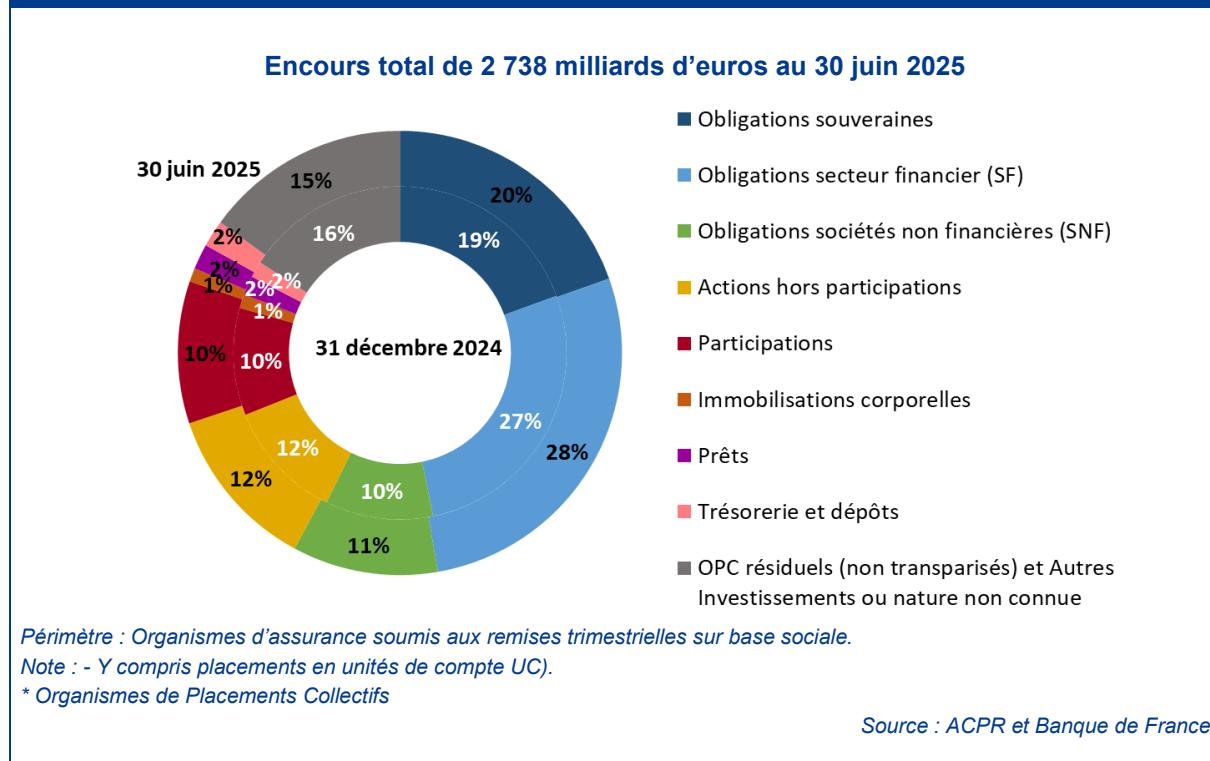
Provisions techniques Ratio PT / Total bilan	30/06/2024	30/06/2025
Activité non vie (hors santé)	163 6%	170 6%
Activité vie (hors UC et hors santé)	1 301 46%	1 339 45%
Activité santé	87 3%	94 3%
Activité en unité de compte	502 18%	546 19%
Total bilan	<b>2 834</b>	<b>2 948</b>

Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

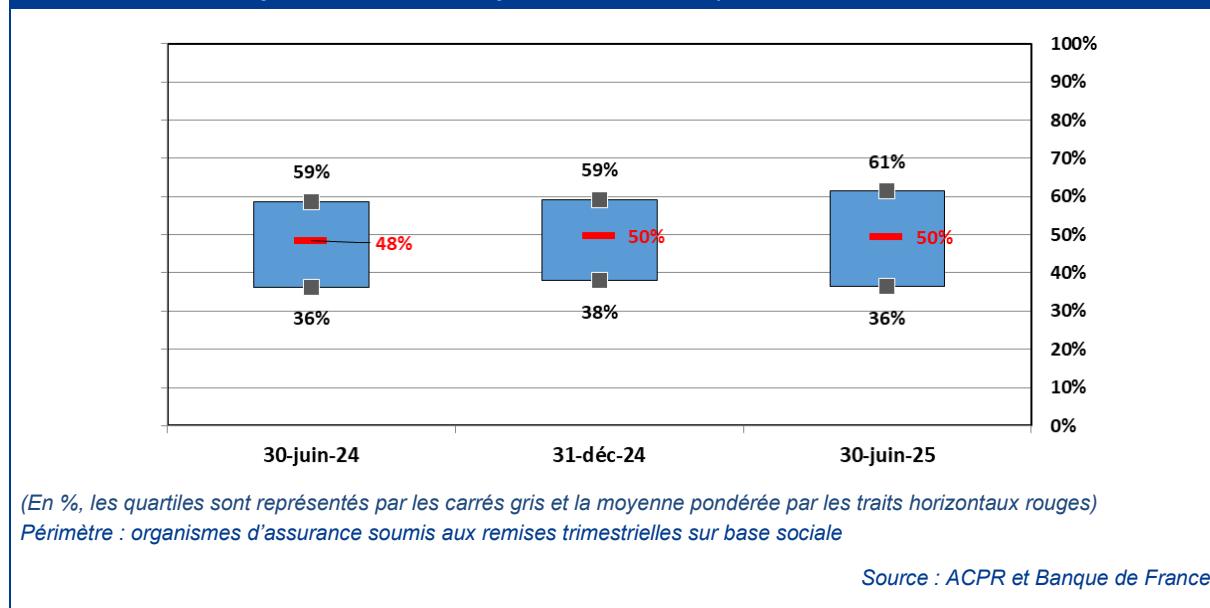
Source : ACPR

### 3. Placements

**Graphique 11 Structure de placements des assureurs fin décembre 2024 et fin juin 2025 (après mise en transparence des OPC\*)**



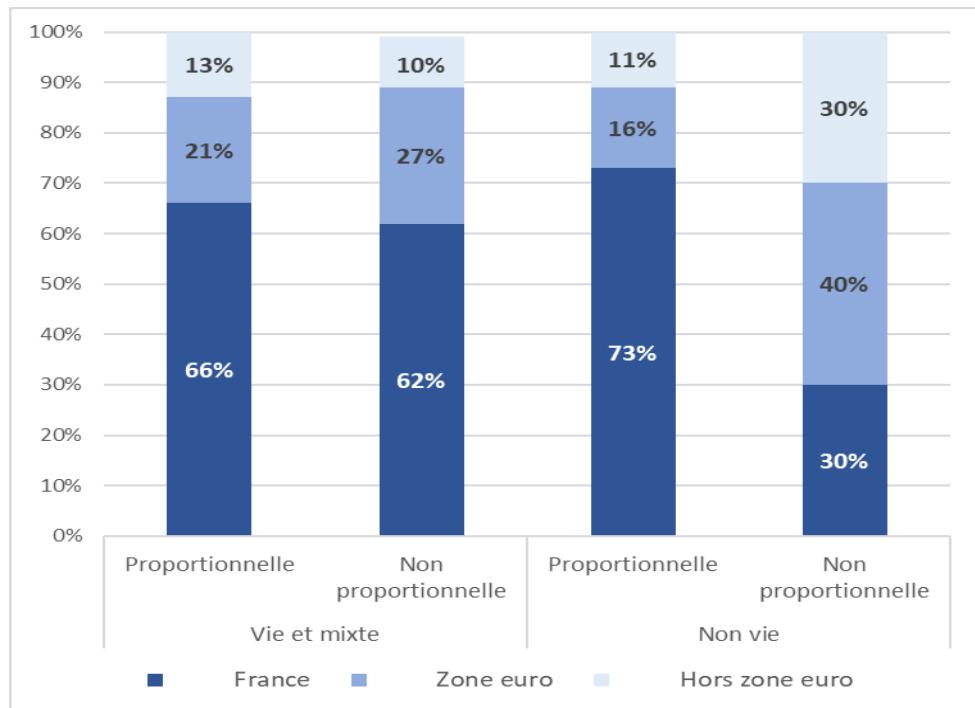
**Graphique 12 Part des actifs liquides (HQLA) dans le portefeuille des assureurs-vie<sup>8</sup> (hors UC et après mise en transparence des OPC)**



<sup>8</sup> Le calcul de ce taux est inspiré des standards développés par le Comité de Bâle, dans le cadre de Bâle III, qui introduisent un ratio de liquidité (LCR – *liquidity coverage ratio*) dont l'objet est de promouvoir la résilience à court terme des banques au risque de liquidité. Ce ratio, notamment utilisé par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), représente le rapport entre les actifs liquides de haute qualité (HQLA - *high quality liquid assets*) non grecés, pouvant être convertis en liquidité, facilement et immédiatement, sur les marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait trois jours calendaires, et l'ensemble des placements. Ces actifs liquides de haute qualité sont pris en compte en valeur de marché pour le calcul de ce taux.

#### 4. Focus : Répartition de la réassurance et des placements par zones géographiques

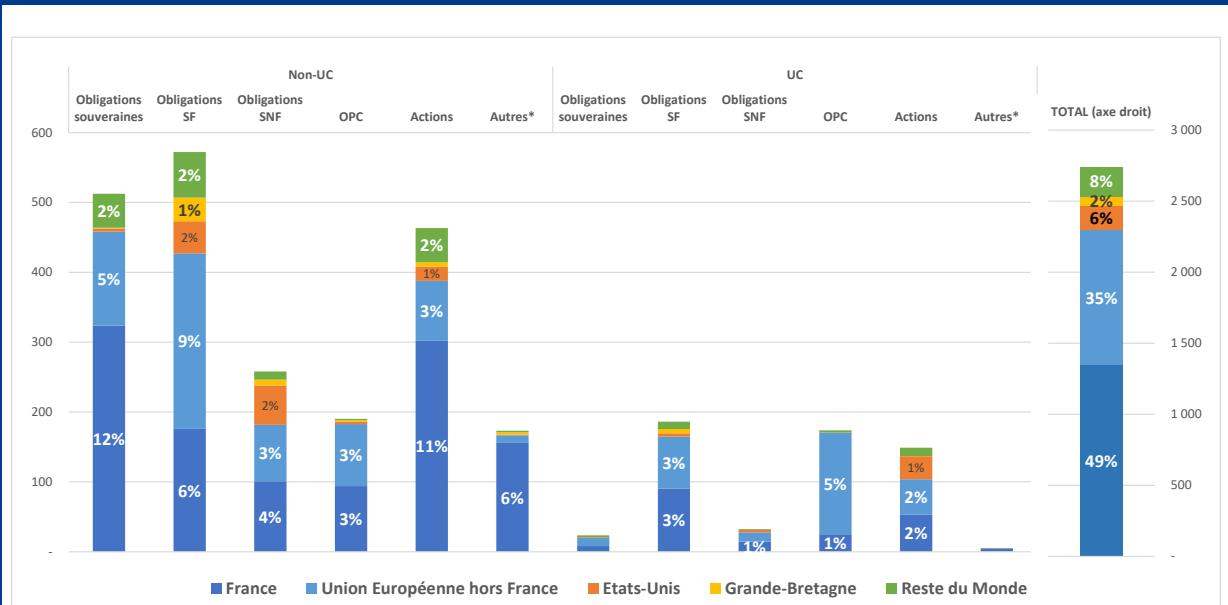
**Graphique 13 Zone géographique d'établissement des réassureurs (hors réassurance en intragroupe) fin 2024**



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises annuelles sur base sociale.

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 14 Expositions géographiques des placements des assureurs en milliards d'euros fin juin 2025 (après mise en transparence des OPC en % des placements)**



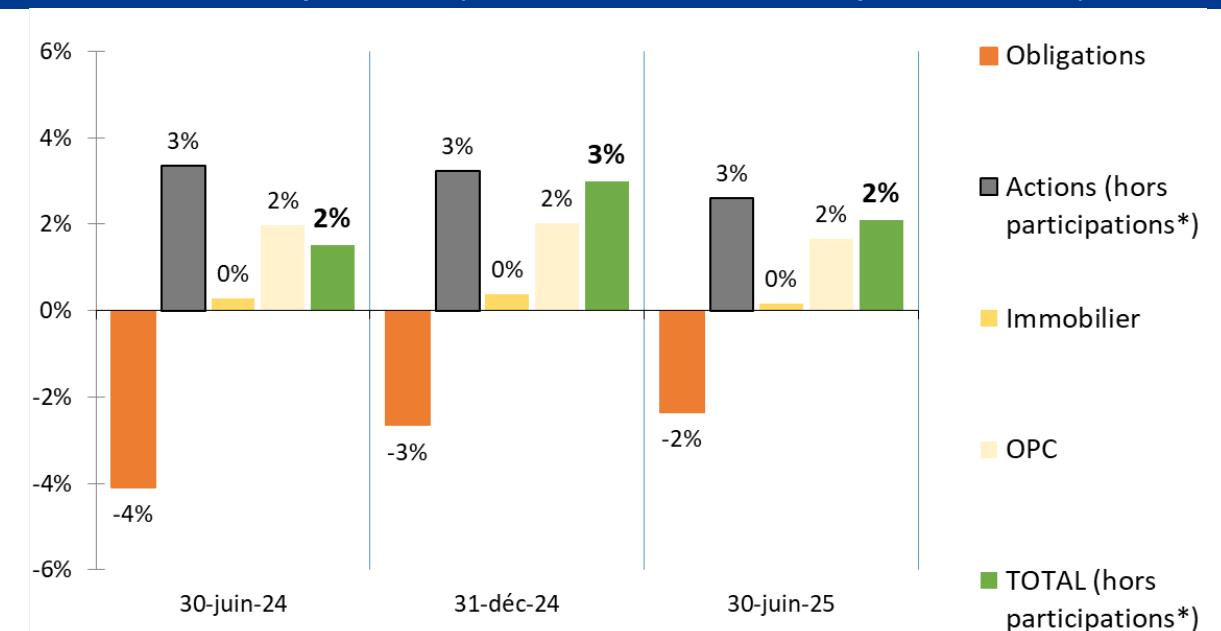
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

\* Autres investissements

Source : ACPR et Banque de France

## 5. Focus : Des moins-values latentes sur les obligations compensées par des plus-values sur les autres actifs

**Graphique 15 Plus ou moins-values latentes des placements en % de la valeur d'acquisition de l'ensemble des placements (hors UC et avant mise en transparence des OPC)**



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

\* : Actions (hors autres participations) = Actions cotées et non cotées uniquement, hors parts sociales

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 16 Encours et plus ou moins-values latentes des actifs obligataires souverains en % de leur valeur d'acquisition (hors UC et avant mise en transparence des OPC)**



Histogramme : Encours en milliards d'euros

Courbes : Plus ou moins-values latentes en % de la valeur d'acquisition de chaque type d'actif

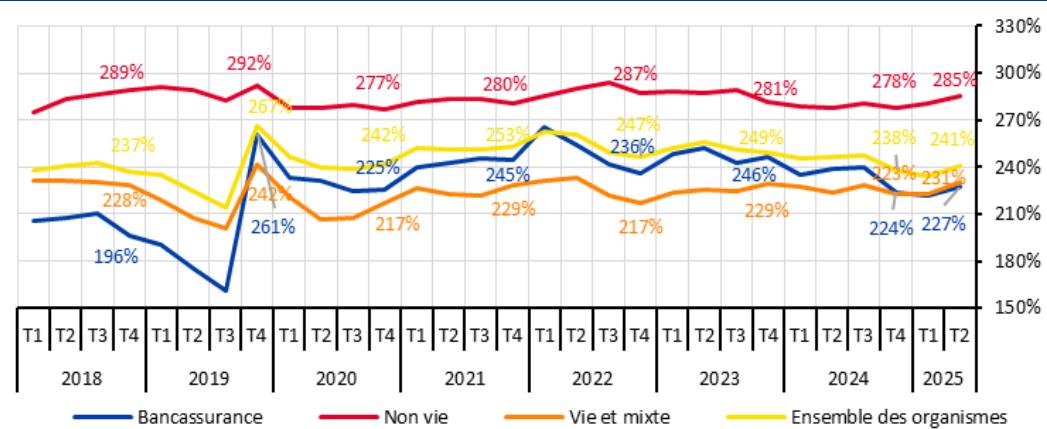
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

# Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Capital de solvabilité requis (CSR)

Graphique 17 Taux de couverture du CSR par type d'organisme

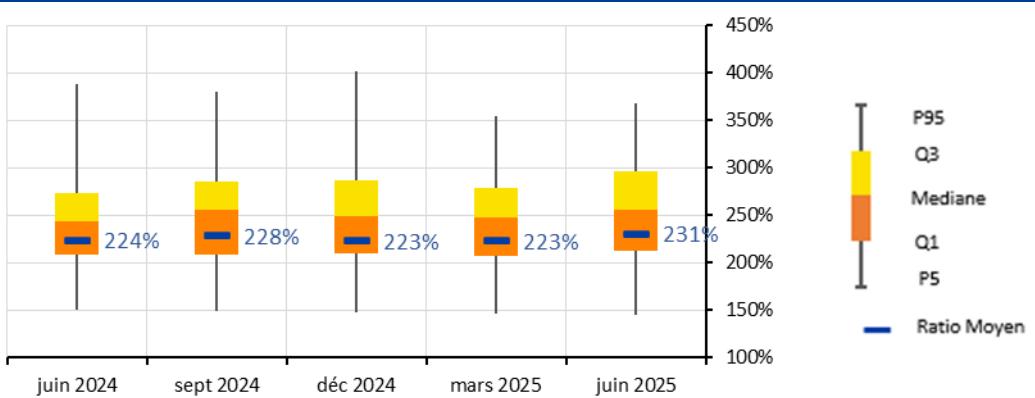


Notes :

- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle
- Taux de couverture calculé en tenant compte de la correction pour volatilité et de la mesure transitoire sur les provisions techniques
- Les taux de couverture du CSR sont différents des chiffres clés car ils sont calculés par type d'organisme avec une distinction bancassureurs.

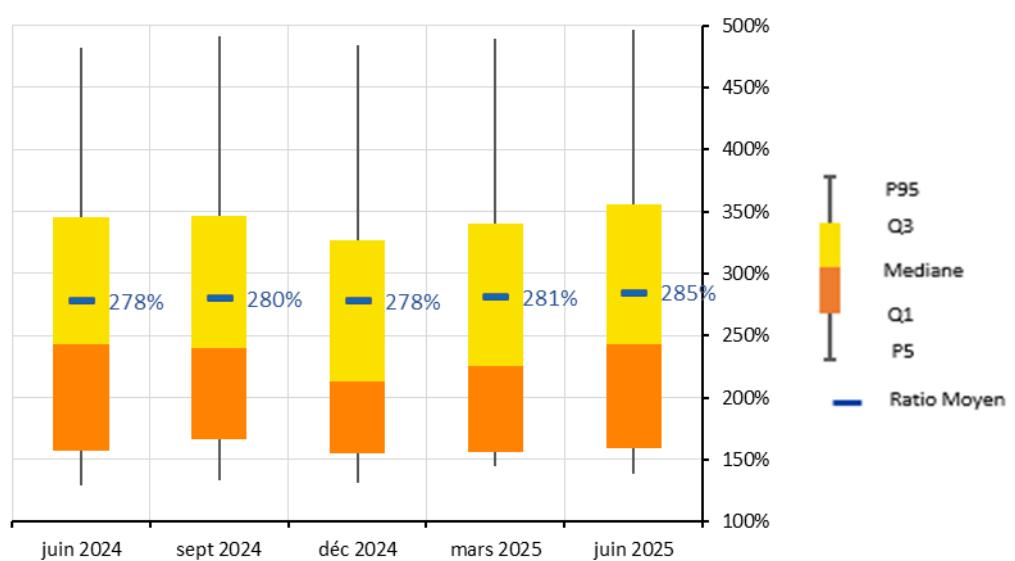
Source : ACPR

**Graphique 18 Taux de couverture du CSR des organismes vie et mixtes, hors bancassureurs**



Source : ACPR

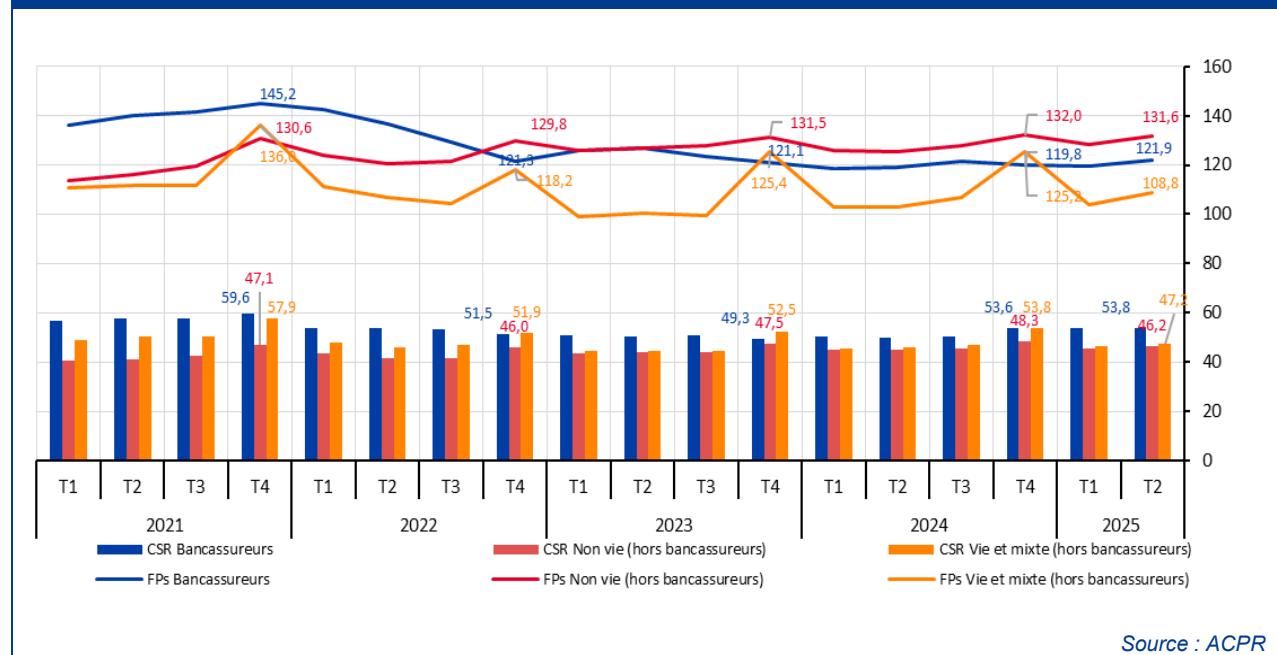
**Graphique 19 Taux de couverture du CSR des organismes non-vie, hors bancassureurs**



Source : ACPR

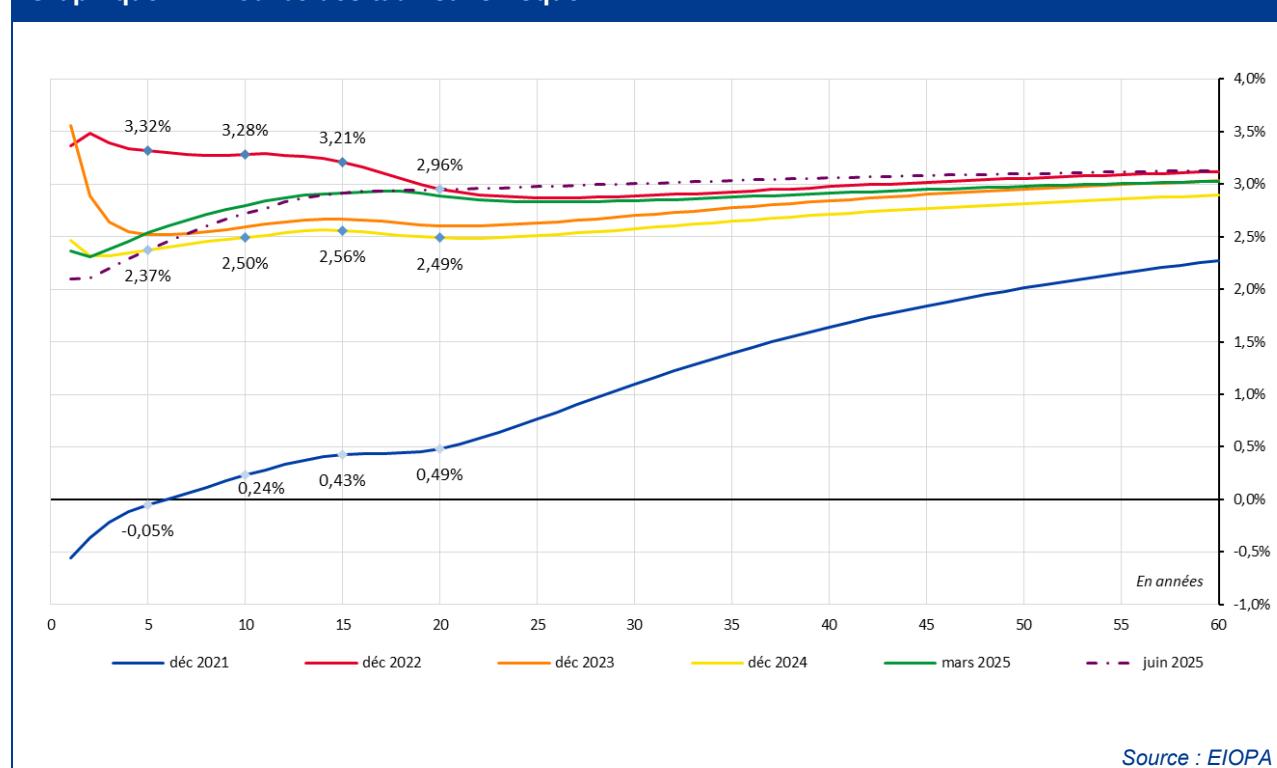
## 2. Évolution des fonds propres et du capital de solvabilité requis selon le type d'organisme

**Graphique 20 Évolution des fonds propres et du CSR selon le type d'organisme de la population trimestrielle, en milliards d'euros – 2021 T4 = 100**



Source : ACPR

**Graphique 21 Courbe des taux sans risque**



Source : EIOPA

## Glossaire

**Affaires directes en France** : Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.

**CSR** : Capital de solvabilité requis.

**OPC** : Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

**PT** : Provisions techniques

**Ratio combiné** : rapport des coûts totaux (charge de prestations et frais) et des primes. Il permet d'apprécier la rentabilité technique d'une activité. Il ne tient pas compte des résultats financiers. Le ratio est inférieur à 1 lorsque l'activité est techniquement rentable et inversement.

**Réassurance proportionnelle** : la réassurance proportionnelle est un type de contrat de réassurance dans lequel l'assureur cède une partie proportionnelle de ses risques à un réassureur. Cela signifie que le réassureur partage à la fois les primes et les sinistres selon un pourcentage convenu à l'avance.

**Réassurance non proportionnelle** : la réassurance non proportionnelle est un type de réassurance dans lequel le réassureur intervient uniquement lorsque les pertes dépassent un certain seuil, appelé franchise ou retenue. Contrairement à la réassurance proportionnelle, il ne partage pas les primes et sinistres de manière fixe, mais couvre les excédents de pertes.

**UC** : Unités de compte.

## Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France fin juin 2025. Elle se fonde sur les données annuelles et trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les organismes soumis aux remises annuelles Solvabilité II sur base sociale, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixtes.

L'analyse des flux nets en assurance-vie et épargne retraite (section 2 du document) s'appuie quant à elle sur les données remises dans le cadre de la collecte prudentielle des flux d'assurance-vie et d'épargne retraite par les organismes soumis à la collecte. Concernant les données des contrats rachetables, les données de l'étude à partir de la semaine 23 de l'année 2024 correspondent à celles remises dans le cadre de la nouvelle instruction ACPR 2023-I-20 entrée en vigueur au 1er juillet 2024, abrogeant et remplaçant l'instruction n°2013-I-15 du 12 novembre 2013, modifiée par l'instruction n°2017-I-18 du 12 octobre 2017. Les données de l'étude des contrats non rachetables se basent sur la nouvelle instruction. L'étude s'appuie sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.